

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC ÉCRIT

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 20 septembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur André Cossette pour une propriété située au 540, rue des Chalets, Saint-Honoré;

#### NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 139.94 m<sup>2</sup> au lieu du 136.61 m<sup>2</sup> permis par le règlement de zonage 707.

#### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue des Chalets, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19) ou au bureau de la Ville au 3611, boulevard Martel.

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: [admin@ville.sthonore.qc.ca](mailto:admin@ville.sthonore.qc.ca) avant le 15 septembre 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour d'août  
deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 août 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>ième</sup> jour de juin 2021.

